



## LES DEMARCHES ET FORMALITES ADMINISTRATIVES DE CREATION D'ENTREPRISE AU CAMEROUN

Dossier réalisé par la Chambre de Commerce, d'Industrie,  
des Mines et de l'Artisanat

**Date de mise à jour: JUILLET 2016**

**Du nouveau au Cameroun : création et mise en ligne d'un portail pour la création en ligne des entreprise sur le site web : [www.mybusiness.cm](http://www.mybusiness.cm), depuis le mois de juin 2016**

**Sur ce si web vous pourriez :**

### **MIEUX COMPRENDRE LES PROCEDURES ADMINISTRATIVES**

Ce portail est proposé par le Ministère des PME, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat (MINMEESA). Il présente étape par étape les principales procédures administratives applicables à l'entreprise et aux investissements à Douala, Yaoundé et Garoua.

Chaque procédure est décrite du point de vue de l'utilisateur et précise les administrations concernées, les autorisations à obtenir, les pièces à fournir, le cadre légal, la durée et le coût estimés. Une personne recours est identifiée à chaque étape.

N'hésitez à pas à signaler un problème ou une information incorrecte grâce au système d'alerte en ligne. Une réponse sera donnée sous 24h.

### **QUELLE INFORMATION ALLEZ-VOUS TROUVER ?**

Des informations sont actuellement disponibles pour les procédures suivantes :

- Création d'entreprise
- Autorisation de construire
- Transfert de titre de propriété
- Paiement des impôts
- Protection sociale
- Commerce transfrontalier



## I- PROCEDURE GENERALE

ENTREPRISES INDIVIDUELLES/ PERSONNES PHYSIQUES				
ORGANISMES CONCERNES	PIECES A FOURNIR	PIECES A OBTENIR	MONTANT A DEPENSER	OBSERVATIONS
GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Une demande</li> <li>2. Une copie de l'acte de naissance</li> <li>3. Une photocopie de l'acte de mariage le cas échéant</li> <li>4. Une déclaration sur l'honneur faisant partie intégrante du formulaire unique signé du demandeur et attestant qu'il n'est frappé d'aucune interdiction d'exercer le commerce/ un extrait de casier judiciaire (un étranger devra également fournir un extrait de casier judiciaire émanant des autorités de son pays ou tout autre document en tenant lieu)</li> <li>5. Une déclaration sur l'honneur faisant partie intégrante du formulaire unique attestant de la résidence du requérant ;</li> <li>6. En cas d'acquisition d'un fonds ou de location- gérance, une copie de l'acte d'acquisition ou de l'acte de location- gérance ;</li> <li>8. Une copie du titre de propriété ou de bail du principal établissement, le cas échéant</li> <li>9. Un plan de localisation signé du requérant ;</li> </ol>	Attestation d'immatriculation au registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM)	41 500 FCFA	
CENTRE DES IMPOTS	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Un plan de localisation</li> <li>2. le N° de RCCM</li> <li>3. une photocopie de la CNI certifiée</li> <li>4. Un formulaire</li> </ol>	Carte de contribuable	Gratuite	
	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. N° RCCM</li> <li>2. une photocopie de la carte contribuable</li> <li>3. Un plan de localisation</li> <li>4. Quittance taxe foncière pour un entrepreneur propriétaire ou enregistrement contrat de bail pour un entrepreneur locataire.</li> </ol>	Attestation d'exonération à la patente	-10% du montant du bail annuel déclaré par un promoteur locataire  - 0,11% de la valeur déclarée de l'immeuble, pour un	-Exonération pendant la première année ;  - L'enregistrement est différé de 03 mois

			entrepreneur propriétaire	
CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE (CNPS)	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. La carte de contribuable</li> <li>2. La patente</li> <li>3. Un plan et une attestation de localisation</li> <li>4. Une photocopie d'immatriculation au Registre du Commerce et Crédit Mobilier</li> <li>5. Une quittance de la taxe de paiement de la taxe foncière</li> </ol>	-Attestation pour soumission CNPS ou - Attestation de non-utilisation du personnel salarié à la CNPS :	8 000 FCFA  2 500 FCFA	
<b>ENTREPRISES SOCIETAIRES/ PERSONNES MORALES</b>				
<b>ORGANISMES CONCERNES</b>	<b>PIECES A FOURNIR</b>	<b>PIECES A OBTENIR</b>	<b>MONTANT A DEPENSER</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
CABINET NOTAIRE	Pièces justificatives (actionnaires, parts, capital, etc.)	Statuts		En moyenne 5à7% du capital
	Texte d'annonce	Insertion Journal d'annonces légales	50 000 FCFA	Elle se fait 15 jours après l'immatriculation
GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Une demande</li> <li>2. 2 exemplaires certifiés conformes des statuts</li> <li>3. 2 exemplaires de la déclaration de régularité et de conformité, ou de la déclaration notariée de souscription du versement.</li> <li>4. 2 exemplaires de la liste certifiée conforme des gérants, administrateurs ou associés tenus indéfiniment et personnellement responsables ou ayant le pouvoir d'engager la société.</li> <li>5. 2 extraits du casier judiciaire des personnes visées à l'alinéa ci-dessus, Un étranger devra également fournir un extrait de son casier judiciaire émanant des autorités de son pays de</li> </ol>	Attestation d'immatriculation au registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM)	51 500 FCFA	<div style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; padding: 10px; width: fit-content; margin-left: auto; margin-right: auto;"> <p><i><b>NB</b> : les frais de constitution des statuts de la société ne sont pas inclus dans la présente grille. Ils sont directement payés chez le Notaire</i></p> </div>

	naissance, ou à défaut tout autre document en tenant lieu.			
CENTRE DES IMPOTS	1. le N° de RCCM 2. les statuts de la société 4. Un formulaire	Carte de contribuable	Gratuite	
	1. N° RCCM 2. une photocopie de la carte contribuable 3. Un plan de localisation 4. Quittance taxe foncière pour un entrepreneur propriétaire ou enregistrement contrat de bail pour un entrepreneur locataire. 5. Documents assujettis à la CNPS (N° immatriculation employeur CNPS)	Attestation d'exonération à la patente	-10% du montant du bail annuel déclaré par un promoteur locataire ; - 0,11% de la valeur déclarée de l'immeuble, pour un entrepreneur propriétaire	-Exonération pendant la première année ;  - L'enregistrement est différé de 03 mois
CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE (CNPS)	1. Formulaire 2. Photocopie titre de la patente 3. Un plan et une attestation de localisation 4. Une photocopie d'immatriculation au Registre du Commerce et Crédit Mobilier 5. Une quittance de la taxe de paiement de la taxe foncière 6. liste ou nombre du personnel prévisionnel	-Attestation pour soumission CNPS ou - Attestation de non-utilisation du personnel salarié à la CNPS :	8 000 FCFA  2 500 FCFA	

	7. Attestation d'immatriculation provisoire ou définitive, à retirer à la DGI 8. Statuts de la société.			
<b>CROUPEMENT D'INTERÊT ECONOMIQUE/ PERSONNES MORALES</b>				
<b>ORGANISMES CONCERNES</b>	<b>PIECES A FOURNIR</b>	<b>PIECES A OBTENIR</b>	<b>MONTANT A DEPENSER</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
<b>CABINET NOTAIRE</b>	Pièces justificatives (actionnaires, parts, capital, etc.)	Statuts	En moyenne 5à7% du capital	
	Texte d'annonce	Insertion Journal d'annonces légales	50 000 FCFA	Elle se fait 15 jours après l'immatriculation
<b>GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE</b>	1. Une demande 2. 2 exemplaires certifiés conformes des statuts 3. 2 exemplaires de la déclaration de régularité et de conformité, ou de la déclaration notariée de souscription du versement. 4. 2 exemplaires de la liste certifiée conforme des gérants, administrateurs ou associés tenus indéfiniment et personnellement responsables ou ayant le pouvoir d'engager la société. 5. 2 extraits du casier judiciaire des personnes visées à l'alinéa ci-dessus, Un étranger devra également fournir un extrait de son casier judiciaire émanant des autorités de son pays de naissance, ou à défaut tout autre document en tenant lieu.	Attestation d'immatriculation au registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM)	51 500 FCFA	
<b>CENTRE DES IMPOTS</b>	1. le N° de RCCM 2. les statuts de la société 4. Un formulaire	Carte de contribuable	Gratuite	

<b>CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE (CNPS)</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Formulaire</li><li>2. Photocopie titre de la patente</li><li>3. Un plan et une attestation de localisation</li><li>4. Une photocopie d'immatriculation au RCCM</li><li>5. Une quittance de la taxe de paiement de la taxe foncière</li><li>6. Liste ou nombre du personnel prévisionnel</li><li>7. Attestation d'immatriculation provisoire ou définitive, à retirer à la DGI</li><li>8. Attestation de déclaration d'un établissement délivrée par la DGI.</li></ol>	-Attestation pour soumission CNPS ou - Attestation de non-utilisation du personnel salarié à la CNPS :	8 000 FCFA  2 500 FCFA	
--	--	--	------------------------------	--



Soixante-douze (72) heures après le dépôt du dossier complet, le promoteur a droit à la délivrance d'une déclaration de création d'entreprise.

## II. PROCEDURE AU CFCE

Les entreprises peuvent être créées dans les dix régions du Cameroun selon le lieu d'obtention des documents y relatifs. Le Centre de Formalité de Création d'Entreprise (CFCE) dont le but est de faciliter la création d'entreprises offre la possibilité de remplir les formalités de toutes les administrations impliquées dans le processus de création d'entreprises en un seul lieu, et est présent dans cinq villes du Cameroun à savoir Yaoundé, Douala, Bamenda, Bafoussam et Garoua.



### 1. Les pièces à fournir sont les suivantes :

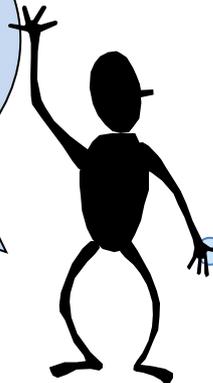
PERSONNES PHYSIQUES		PERSONNES MORALES
NATIONAUX	ETRANGERS	
<ul style="list-style-type: none"> <li>. 1 photocopie de la carte nationale d'identité ou de l'acte de naissance ;</li> <li>. Une photocopie de l'acte de mariage le cas échéant ;</li> <li>. Une déclaration sur l'honneur faisant partie intégrante du formulaire unique signé du demandeur et attestant qu'il n'est frappé d'aucune interdiction d'exercer le commerce ;</li> <li>. Une déclaration sur l'honneur faisant partie intégrante du formulaire unique attestant de la résidence du requérant ;</li> <li>. En cas d'acquisition d'un fonds ou de location- gérance, une copie de l'acte d'acquisition ou de l'acte de location-gérance ;</li> <li>. Une autorisation préalable d'exercer le commerce le cas échéant ;</li> <li>. Un plan de localisation signé du requérant ;</li> <li>. une attestation de localisation (CNPS).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Copie du passeport ou la carte de séjour pour les étrangers</li> <li>. Une déclaration sur l'honneur faisant partie intégrante du formulaire unique signé du demandeur et attestant qu'il n'est pas frappé d'aucune interdiction d'exercer le commerce</li> <li>. Une déclaration sur l'honneur faisant partie intégrante du formulaire unique attestant de la résidence du requérant ;</li> <li>. Une copie de l'acte de mariage ;</li> <li>. Une demi- photo 4x4 noir et blanc ou couleur ;</li> <li>. Un plan de localisation signé par le requérant ;</li> <li>. une attestation de localisation (CNPS) ;</li> <li>. 01 contrat de bail.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Une expédition des statuts notariés ou l'acte fondateur ;</li> <li>. La déclaration de conformité et de régularité ou la déclaration notariée de souscription et de versement ;</li> <li>. La liste conforme des gérants, administrateurs, dirigeants ou associés tenus indéfiniment et personnellement responsables ou ayant pouvoir d'engager la société ou la personne morale ;</li> <li>. Une déclaration sur l'honneur faisant partie intégrante du formulaire unique signé du gérant de la société et attestant qu'il n'est pas frappé d'aucune interdiction d'exercer le commerce ;</li> <li>. Une autorisation préalable d'exercer l'activité du gérant de la société le cas échéant ;</li> <li>. Un plan de localisation signé par le gérant de la société ;</li> <li>. une attestation de localisation (CNPS).</li> </ul>

Source : coopération Cameroun – UE (PASAPE ,procédures de création d'entreprises au CFCE- le guide de l'utilisateur), pp.17-19.

## 2. Les coûts relatifs à la création d'entreprise

ORGANISMES CONCERNES	PIECES A OBTENIR	PIECES A FOURNIR	MONTANT A DEPENSER	OBSERVATIONS
GREFFE DU TRIBUNAL DE 1 <sup>Ere</sup> INSTANCE	Enregistrement au registre de commerce et du crédit mobilier		41 500 FCFA	Personnes physiques
			51 503 FCFA	personnes morales
CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE (CNPS)	Attestation pour soumission CNPS		8 000 FCFA	6000 FCFA + 2 timbres de 1000 FCFA.
	Attestation de non-utilisation du personnel salarié à la CNPS :		2 500 FCFA	
CENTRE DES IMPOTS	Attestation d'exonération à la patente			exonération pendant la première année
	Carte de contribuable		-	Gratuite
	Enregistrement contrat de bail		10% du montant du bail annuel déclaré par un promoteur locataire	L'enregistrement est différé de 03 mois
	Taxe sur la propriété foncière		0,11% de la valeur déclarée de l'immeuble, pour un entrepreneur propriétaire	Entrepreneur propriétaire

**NB :** les frais de constitution des statuts de la société ne sont pas inclus dans la présente grille. Ils sont directement payés chez le Notaire



L'exonération de la patente la deuxième année n'est valable que si l'entreprise est inscrite dans un Centre de Gestion Agréé.  
La carte de contribuable

**\*la déclaration sur l'honneur n'est valable que 2 (deux) mois, l'extrait de casier judiciaire restant le document règlementaire à fournir au terme des 2 mois au risque d'une radiation de l'immatriculation du Registre de Commerce et du Crédit**

### III- CAS DES ENTREPRISES INVESTIES DANS LES SECTEURS REGIS PAR DES TEXTES SPECIFIQUES



En plus des trois étapes classiques de création d'entreprises au Cameroun, il est indispensable dans le cadre des secteurs régis par des textes spécifiques d'obtenir un agrément de la part du ministère en charge dudit secteur, ainsi que d'autres autorisations de ses structures déléguées, le cas échéant.

#### 1. SOCIETE COOPERATIVE

Ces sociétés exercent des activités de l'économie sociative dans les zones rurales, ou dans les activités en relation avec le monde rural. Elles ne sont pas soumises à une imposition fiscale, mais elles obéissent à une réglementation spécifique à leur création.

En effet, les Coopératives procèdent à une inscription au Registre et Groupes d'initiatives communes trois (3) mois au plus tard à compter de la date de la tenue de l'assemblée générale constitutive. Le PCA de la société coopérative ou le Délégué du GIC devra déposer contre récépissé un dossier en vue de l'inscription de son organisme auprès du service public chargé de la tenue de registre du ressort administratif de son siège social.

Ce dossier comprend :

- Une demande timbrée au tarif en vigueur ;
- Le procès-verbal de l'Assemblée générale constitutive.

Le procès-verbal devra indiquer :

- La résolution relative à la création de la société coopérative et précise la date de la tenue de l'Assemblée Générale constitutive : la dénomination et éventuellement le pseudonyme ou le sigle, l'objet et la ou les branches d'activité économique, le ressort territorial, le siège social et l'adresse postale ;
- La résolution approuvant les statuts et spécifiant : les modalités d'engagement d'activités réciproques, les modalités de souscription et de libération du capital social ; la résolution portant sur l'élection du président d conseil d'administration et des administrateurs ;
- La résolution relative à l'élection des membres du comité de surveillance et mentionnant leurs noms, prénoms, profession et adresse personnelle ;
- La résolution nommant la personne physique extérieure chargée du contrôle des comptes ou l'organisme retenu à cet effet ;
- La délibération du conseil d'administration nommant les membres du comité de crédit, pour les sociétés coopératives d'épargne et de crédit.

## 2. ENTREPRISES DU SECTEUR DE L'IMPORT-EXPORT

### MODALITES PRATIQUES D'INSCRIPTION AU FICHER DES IMPORTATEURS/ EXPORTATEURS



- une fiche de renseignements à retirer auprès de la Direction du Commerce

Extérieur (DCE) contre paiement de mille francs (1.000 F CFA) ;

- une demande timbrée;
- une copie certifiée conforme du registre de commerce ;
- une copie légalisée de la carte de contribuable;
- une copie certifiée conforme de la patente en cours de validité à établir dans les centres divisionnaires des impôts ;
- un reçu de paiement de la somme de quinze mille francs (15.000 F CFA) du Ministère du Commerce pour la première inscription, et de 10.000 FCFA pour le renouvellement;
- une déclaration sur l'honneur pour les exportateurs de cacao, de café, de bois et des plantes médicinales.
- un papier à en-tête de la structure
- 5.000 FCFA pour le traitement électronique

## III. ENTREPRISES DU SECTEUR MINIER



### MODALITES PRATIQUES POUR L'OBTENTION DU PERMIS D'EXPLOITATION ARTISANALE

- Une copie de la carte nationale d'identité du gérant ;
- Les statuts de la société et tous les actes établissant son existence légale ;
- Une photo d'identité (4X4) ;
- Un rapport des visites d'installation ;
- Titre de patente ;
- Quittance de versement des droits fixes : 1.000.000 FCFA ;
- Un extrait de casier judiciaire de moins de trois (3) mois du gérant.

**MODALITES PRATIQUES POUR L'OBTENTION D'UNE  
AUTORISATION OU D'UN PERMIS D'EXPLOITATION  
DE CARRIERES**



- Statuts de la société
- 3 cartes de localisation au 1/50 000<sup>E</sup> situant les limites de la carrière ;
- 3 plans au 1/500<sup>E</sup> précisant les périmètres du site d'extraction et des installations annexes ;
- Quatre (4) études d'impact et plan de protection et de gestion de l'environnement ;
- Un (01) titre de propriété ou contrat de bail ;
- Récépissé de versement des droits fixes d'un montant de 1000 000 FCFA ;
- Un cahier de charges ;
- Un carnet de lettre de voiture conformément au modèle fourni par l'administration chargée des carrières ;
- Trois (3) études technico-économiques indiquant les caractéristiques géotechniques du gisement, le mode et le rythme d'exploitation envisagés ainsi que les comptes d'exploitations prévisionnels ou la valeur marchande du matériau<sup>1</sup>.



<sup>1</sup>Article 91, du décret n° 648 du 26 Mars 2002.